

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

**DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 12 mars 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

10 février 2026

Date de la réunion :

12 mars 2026

L'An deux mil vingt six **le 12 mars à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Joël DEBUIGNE, Nicole JEANTHEAU, Alain GOUTX, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Christophe THORIN, Cécilia NAUCHE, Thierry BENOIST, Marie-Agnès FERET, Marie-Pierre BEAU

Titulaires excusés : Michèle GAUTHIER, Annick BARRÉ, Jean-Marc MORETTI, Claire GRANGER, Nelly ANTOINE, Vincent ROBIN, Jean-Michel DEZELU, Pascal HUGUET, Karine MICHOT, François FROMET, Corinne GARCIA

Suppléants : Philippe COLART, Jean-Claude CHADENAS

Suppléants excusés : Philippe AGULHON, Isabelle SOIRAT, Eric BARDET, José ABRUNHOSA, Christian SAUX, Stéphane LEDOUX, Odile SOULES

Pouvoirs :

Annick BARRÉ a donné pouvoir à Alain GOUTX
Jean-Michel DEZELU a donné pouvoir à Gérard CHOPIN
François FROMET a donné pouvoir à Eric MARTELLIERE
Corinne GARCIA a donné pouvoir à Marie-Agnès FERET
Michèle GAUTHIER a donné pouvoir à Nicole JEANTHEAU
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER
Karine MICHOT a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Jean-Marc MORETTI a donné pouvoir à Thierry BENOIST

N°07.2026

Joël DEBUIGNE été désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Finances

**Recours à une assistance
à maîtrise d'ouvrage
(AMO) pour la mise aux
normes énergétiques du
bâtiment du CDG 41 et la
réalisation d'une étude
préalable approfondie
avant travaux**

M. Eric MARTELLIERE, le Président, rappelle le cadre législatif et réglementaire, à savoir l'application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2321-1 et suivants relatifs à l'organisation et aux compétences des centres de gestion de la fonction publique territoriale, ses articles L. 1612-1 et suivants concernant la gestion budgétaire et le principe d'annualité des établissements publics,

Dans la mesure où une étude des offres de biens existantes sur le marché immobilier blésois, pouvant correspondre aux besoins de l'établissement, a été effectuée par le Président et les services, un projet de plan prévisionnel de financement a été réalisé, afin d'envisager la faisabilité financière de l'opération de la vente du bâtiment CDG 41 actuel et l'achat d'un nouveau bâtiment correspondant plus précisément aux attentes en matière d'organisation et d'environnement de travail des agents.

Ce projet de plan prévisionnel de financement a été présenté aux membres de l'exécutif et aux membres du Bureau lors de leur tenue le lundi 23 février 2026, au vu de l'évaluation du coût global de l'achat (comprenant coût d'achat/travaux/frais AMO/bureau de contrôle SPS) de 2 225 000€ et au regard du reste à financer d'un montant de 1 595 500€, les élus n'ont pas souhaité s'engager dans l'opération.

Dès lors, au vu de l'occupation encore pérenne des lieux par le CDG 41, sur les années à venir, et, des besoins identifiés lors de l'audit énergétique rendu le 6 février 2025 en matière de mise aux normes énergétiques du bâtiment abritant les services du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, il est désormais envisagé d'effectuer les travaux afférents ainsi que des travaux d'entretien et d'aménagement déjà identifiés comme :

- les travaux d'aménagement et d'optimisation du parking extérieur,
- la réparation de la fuite affectant la toiture en plexiglas, etc.

A ce jour, aucun plan de financement détaillé et structuré n'a été encore formalisé pour ces opérations, mais un montant prévisionnel des travaux envisagés est estimé à 550 000 € TTC.

Dès lors, cette première estimation montre qu'il apparaît nécessaire de mener une étude préalable approfondie afin de :

- diagnostiquer l'état des bâtiments et équipements concernés,
- recenser et hiérarchiser les besoins sur plusieurs années,
- estimer les coûts des différentes interventions,
- programmer les investissements ainsi que leurs modalités de financement dans une perspective pluriannuelle.

Dans ce cadre, l'intérêt de recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant de disposer d'une expertise en matière de programmation et de planification des investissements publics à effectuer, conformément aux dispositions du Code de la commande publique (articles L. 2031-1 et suivants), est avéré afin d'accompagner le Centre De gestion dans la définition et la mise en œuvre éventuel de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour une durée prévisionnelle de trois ans (2027 – 2029). Cette démarche s'inscrit en outre dans un objectif de sécurisation et de rationalisation de la gestion financière du CDG 41.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les membres du Conseil d'administration décident :

- **d'autoriser** le recours à une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour accompagner la définition et la mise en œuvre du Plan Pluri-annuel d'Investissement (PPI), en l'absence de plan de financement actuellement formalisé. L'AMO aura notamment pour missions :

- **d'établir** un diagnostic et une étude prospective des besoins d'investissement du Centre De gestion ;
- **de proposer** un plan de financement pluriannuel adapté aux capacités budgétaires de l'établissement ;
- **d'accompagner** la préparation et notamment le suivi des opérations suivantes : aménagement du parking extérieur, réparation de la fuite de la toiture en plexiglas, remise en état prioritaire de la façade vitrée présentant des infiltrations d'eau, etc ;

- **d'habiliter** le Président du Centre De gestion à engager la procédure de consultation et de sélection de l'AMO, dans le respect des règles applicables en matière de commande publique, à signer le marché correspondant ainsi que tout avenant éventuel, et à arrêter les modalités financières de la prestation, qui seront imputées au budget d'investissement de l'exercice en cours ou, le cas échéant, de l'exercice suivant.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 12 mars 2026

Le secrétaire de séance,



Joël DEBUIGNE

Le Président,



Eric MARTELLIERE

Publié ou notifié le : *20 Mars 2026*
Exécutoire le : *20 Mars 2026*

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Eric MARTELLIERE

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260312-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/03/2026
Date de réception préfecture : 17/03/2026

[Signature]